



Problème d'indemnisation de retraite

Par **penmarch**, le **23/12/2009** à **05:30**

Madame, Monsieur, bonjour,

Etant à la retraite depuis le mois d'avril 2009, j'essaye de récupérer mon dû auprès de la CRE. De 1976 à 1980, je travaillais à l'étranger et je cotisais dans cet établissement.

En 2002, j'ai commencé à rassembler les documents pour constituer mon dossier de retraite. Je suis passé dans leurs bureaux parisiens et déjà à cette époque, ils m'assuraient qu'il n'y avait pas de problème.

En décembre 2008, en possession de tous mes documents, je suis allé présenter mon dossier à la CRAM :

J'ai bien les 162 trimestres, j'ai le taux de 50%, mais mon séjour à l'étranger n'est pas pris en compte pour le calcul du montant de la retraite annuelle. La responsable du service Satisfaction-Clients à la CRE ne m'a pas pris en compte mes explications, je lui faisais part de mon salaire (10.000 F par mois) et des différentes indexations pour les années concernées :

- 1976 : 3,35.
- 1977 : 2,89.
- 1978 : 2,60.
- 1979 : 2,37.
- 1980 : 2,09.

Je vous confirme que je perds 200 € par mois. A ce jour, elle ne m'a toujours pas répondu, que puis-je faire pour régulariser ce problème ?

Pouvez-vous me conseiller afin de solder cette affaire au mieux ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sentiments les meilleurs.